

Décrets et arrêtés

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret Présidentiel n° 2021-137 du 11 octobre 2021, portant nomination de la Cheffe du Gouvernement.

Le Président de la République,
Vu la Constitution, notamment son article 80,
Vu le décret Présidentiel n° 2021-117 du 22 septembre 2021, relatif aux mesures exceptionnelles,
Vu le décret Présidentiel n° 2021-131 du 29 septembre 2021, chargeant Madame Najla Bouden épouse Romdhane de former un gouvernement.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit:

Article premier - Madame Najla Bouden Romdhane est nommée Cheffe du Gouvernement.

Art. 2 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 11 octobre 2021.

Le Président de la République

Kais Saïed

Décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement.

Le Président de la République,
Vu la Constitution, notamment son article 80,
Vu le décret Présidentiel n° 2021-117 du 22 septembre 2021, relatif aux mesures exceptionnelles,
Vu le décret Présidentiel n° 2021-137 du 11 octobre 2021, portant nomination de la Cheffe du Gouvernement,
Sur proposition de la Cheffe du Gouvernement.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit :

Article premier - Sont nommés Mesdames et Messieurs:

- Leila Jaffel : ministre de la justice,
- Imed Memiche : ministre de la défense nationale,
- Taoufik Charfeddine : ministre de l'intérieur,
- Othman Jerandi : ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger,
- Sihem Boughdiri Nemsia : ministre des finances,
- Samir Said : ministre de l'économie et de la planification,
- Malek Zahi : ministre des affaires sociales,
- Neila Noura Gongi : ministre de l'industrie, des mines et de l'énergie,
- Fadhila Rebhi Ben Hamza : ministre du commerce et du développement des exportations,
- Mahmoud Elyes Hamza : ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

- Ali Mrabet : ministre de la santé,
- Fethi Sellaouti : ministre de l'éducation,
- Moncef Boukthir : ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,
- Kamel Deguiche : ministre de la jeunesse et des sports,
- Nizar Ben Neji : ministre des technologies de la communication,
- Rabi Majidi : ministre des transports,
- Sarra Zaafrani Zenzri : ministre de l'équipement et de l'habitat,
- Mohamed Rekik : ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières,
- Leila Chikhaoui : ministre de l'environnement,
- Mohamed Moez Belhassine : ministre du tourisme,
- Ibrahim Chaïbi : ministre des affaires religieuses,
- Amel Bel Haj : ministre de la famille, de la femme, de l'enfance et des personnes âgées,
- Hayet Ketat Guermazi : ministre des affaires culturelles,
- Nasreddine Nsibi : ministre de l'emploi et de la formation professionnelle.

Art. 2 - Madame Aida Hamdi est nommée secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger, chargée de la coopération internationale.

Art. 3 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 11 octobre 2021.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

"Ce numéro du Journal Officiel de la République Tunisienne a été déposé au siège du gouvernorat de Tunis le 11 octobre 2021"